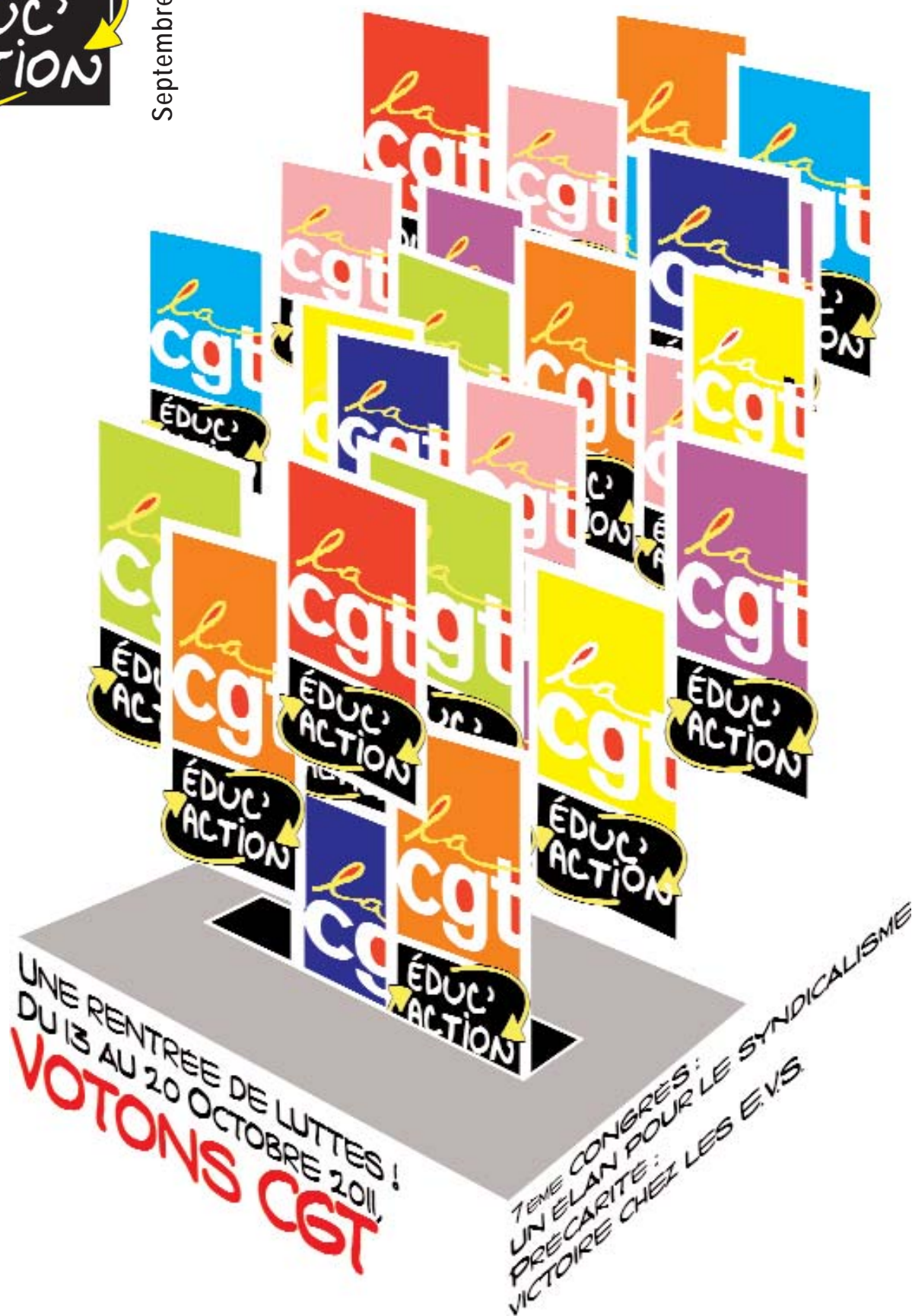




Septembre 2011 - N° 113 - Prix 1 €

PERSPECTIVES

éducation formation



UNE RENTRÉE DE LUTTES !
DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011,
VOTONS CGT

7^{ÈME} CONGRÈS :
UN ÉLAN POUR LE SYNDICALISME
PRÉCARITÉ :
VICTOIRE CHEZ LES E.V.S

Sommaire

p. 2
Élections professionnelles : 13/20 oct.

p. 3
Édito

p. 4
VII^e congrès de la CGT Educ'action

p. 5
Actualités

p. 6
Premier degré/ Collège

p. 7
Réforme techno/Bac pro

p. 8
Page pratique : Chef de Travaux

Encart central : 4 pages
"Élections professionnelles"



À remettre à un militant CGT
ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite :

✓ me syndiquer

✓ prendre contact

PEF 113

Mme / Mlle / M

Nom

Prénom

Adresse personnelle

CP

Commune

Grade ou corps

Discipline

Établissement (nom/adresse)

CP

Commune

E-mail

@

CGT Educ'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex



Élections du 13 au 20 octobre : la CGT Educ'action a besoin de vous !

Dans six semaines se dérouleront les élections professionnelles dans la Fonction publique.

Le tract, en pages centrales de ce *Perspectives*, doit permettre, en peu de temps, de toucher le maximum de collègues de l'Éducation nationale.

Pour cela chaque syndiqué-e a un rôle à jouer.

► D'abord il faut **finaliser les listes (à déposer avant le 13 septembre)** de candidat-e-s CGT Educ'action là où il manque, peut-être, encore quelques noms, parmi les instits ou les PE, parmi les personnels du second degré, parmi les agents. Il est possible, en interrogeant les collègues proches de nous, de les convaincre de se porter sur les listes.

► Ensuite il faut aller rapidement dans tous les écoles et établissements du second degré **distribuer le matériel réalisé nationalement ou localement**. Cela demande beaucoup de monde, la mobilisation de tou-te-s est indispensable.

► Dès la prérentée, chaque syndiqué-e doit contacter le ou la secrétaire de section, le ou la responsable du syndicat départemental ou de l'académie pour faire le point et prendre sa place dans l'organisation de la campagne.

Le vote aura lieu entre le 13 et le 20 octobre.

Il s'effectuera uniquement par voie électronique, sur un "kiosque" dédié, à partir d'un ordinateur personnel ou ceux des établissements.

Pour cela il faut, dès maintenant, **vérifier que les collègues qui veulent voter pour la CGT, aient bien en leur possession leur NUMEN, leur adresse mèl professionnelle (prenom.nom@ac-academie.fr).**

L'administration remettra à chaque électeur-électrice (les titulaires comme les non titulaires votent) un identifiant, puis un mot de passe.

Les conditions d'organisation de ce vote électronique sont très périlleuses, la procédure de vote assez longue et complexe. Malgré notre opposition, et celle d'autres organisations, l'administration a décidé de maintenir cette procédure. Nous devons absolument empêcher que cela aboutisse à un discrédit des organisations syndicales par un taux de votants très bas.

Il faut mettre en place partout un dispositif qui permette de **s'assurer qu'aucune voix potentielle pour la CGT Educ'action ne se perde**, qu'aucun-e collègue ne soit empêché de voter. **Ce vote est décisif**, il déterminera, à partir des voix recueillies au CTM et au CTA, la représentativité, ou non, de la CGT au sein du ministère de l'Éducation.

Alain Vrignaud

Pour faciliter le vote CGT :

- n'hésitez pas à reproduire l'encart joint "Redonnons du sens à nos métiers",
- n'hésitez pas à faire circuler par mail les informations transmises par le syndicat auprès de tous vos collègues.



Editorial



*Patrick Désiré,
Secrétaire général*

Les marchés financiers sont de nouveau en crise cet été, cette fois c'est la dette publique des États qui fait l'objet d'une spéculation effrénée.

La dégradation de la note des obligations émise au États-Unis par l'agence de notation Standard & Poor's a catalysé les appétits des spéculateurs. Les conséquences seront lourdes pour l'économie réelle, la croissance, l'emploi, les salaires...

Les agences de notation tentent de changer la politique économique des états, en utilisant la pression des marchés, désormais, elles n'hésitent plus à s'ingérer dans la politique intérieure de puissances comme les États-Unis.

Ce nouvel épisode met en évidence le poids démesuré et le rôle politique illégitime du secteur financier. Celui-ci s'arroge un rôle qui doit être celui des États qui sont sous le contrôle démocratique de leurs citoyens. Pour le moment, les gouvernements se soumettent, au lieu de s'appuyer sur les exigences des peuples pour imposer une régulation de la finance.

Il faudra mettre fin à la dictature des marchés financiers pour dynamiser l'économie, créer des emplois stables, augmenter les salaires et soutenir l'investissement productif.

Les politiques de sauvetage des banques, mises en place depuis trois ans, ont été contre-productives et en opposition à l'intérêt général.

Les politiques d'austérité qui conduisent à la hausse du chômage et de la précarité pèsent sur les salaires, les pensions et les minima sociaux, donc sur le pouvoir d'achat ; elles affaiblissent le potentiel de croissance économique.

L'Éducation nationale a déjà été durement touchée par le dogme de la réduction du déficit public. Cela hypothèque gravement l'avenir du pays qui aura besoin d'une population bien formée pour faire face à la crise.

La CGT Educ'action incite les personnels à se mobiliser dès la rentrée en réunissant des assemblées générales pour décider des actions à mener pour défendre notre service public d'éducation. **C'est dans ce cadre que s'inscrit la mobilisation du 27 septembre.**

Au lieu de réduire les moyens des services publics, de geler les traitements des fonctionnaires, **il faut augmenter les dépenses utiles comme celles de l'éducation, de la santé et des infrastructures.**

Il faut en revanche supprimer les niches fiscales inutiles, augmenter l'impôt sur les hauts revenus et taxer réellement les transactions financières.

Il faut aussi prendre des initiatives internationales pour stopper les capacités de manœuvre et de nuisance du secteur financier.

La CGT porte ces exigences et appelle à faire d'autres choix pour une autre répartition des richesses.

Mais c'est une lutte interprofessionnelle unitaire qui pourra faire reculer ce gouvernement.

La journée d'action prévue à la rentrée à l'initiative de la CGT sera une étape importante dans la construction d'un mouvement puissant pour imposer un changement de politique.

Montreuil, le 22 août 2011

Un ordre du jour pléthorique, des travaux importants et épuisants ! Le congrès a voté trois résolutions, des repères revendicatifs non-titulaires et premier degré, les rapports d'activité et financier, un nombre important de motions. Deux débats ont également été organisés.

→ Les **deux repères revendicatifs** adoptés permettent de positionner la CGT Educ'action sur les revendications qu'elle défend pour les **non-titulaires** et pour le **premier degré**.

La CGT Educ'action permet ainsi à ses militants d'aller à la rencontre des personnels en cette période électorale avec des "armes" pour convaincre.

→ La **résolution sur la liberté pédagogique** a permis à la CGT Educ'action de se prononcer sur la conception de la liberté pédagogique qu'elle défend, contre les pratiques d'autonomie mises en place par le gouvernement.

→ La **deuxième résolution** a été approuvée en partie et un **congrès extraordinaire** permettra de débattre des **évolutions structurelles** que nous pensons nécessaires afin d'avoir un **outil syndical fort et efficace** au sein de la CGT. D'ici là, à l'aide de documents argumentés, nous devons débattre dans les SDEN. Cette décision sera importante pour nous prononcer sur nos différentes affiliations (FERC, UGICT, UGFF).

→ Enfin, la **résolution sur l'unité et l'unification** engage aussi pleinement notre organisation. Face à l'éclatement du paysage syndical français et à la faible syndicalisation dans notre pays, en accord avec les statuts de notre confédération, notre syndicat devra œuvrer à l'unification syndicale tout en continuant de mettre en avant des valeurs fondatrices de notre confédération et de notre union. Différentes conditions à cette unification sont rappelées dans cette résolution qui nous fixe un cap important pour l'avenir. Le *Perspective Education Formation* comportera une rubrique consa-

crée à cette question, alimentée par les syndicats départementaux et l'Union afin d'informer les syndiqués de ce qui se passe en territoire.

→ Le **débat sur les élections** a fait le point sur les listes et les enjeux. Pour la première fois nous allons élire nos représentants dans les comités techniques. C'est sur cette base que sera définie la **représentativité** des organisations syndicales. Il est donc primordial d'obtenir un siège dans ces instances académiques et surtout dans l'instance ministérielle. Tout le monde vote à ces élections, quel que soit le corps et que l'on soit titulaire ou non. Nos représentants aux futurs CHSCT devront également figurer sur la liste présentée.

→ Le **débat sur les personnels syndiqués à l'ex-SGPEN**, c'est-à-dire les personnels de laboratoire, les assistant(s) sociaux et les infirmier(e)s, **qui viennent de rejoindre notre syndicat** a mis en lumière plusieurs

points : une situation inégale dans les départements mais la volonté partagée d'arriver à une situation dans laquelle nos camarades se "sentent" chez eux à la CGT Educ'action ; une demande forte à l'UNSEN de documents et référents nationaux ; la nécessité d'identifier sur les sites internet les différentes catégories des ATSS.

Ce congrès a pris des décisions extrêmement importantes pour la vie de notre syndicat et son avenir. Beaucoup de délégués participaient à leur premier congrès et ont pu se rendre compte de l'intensité du travail. De nombreuses commissions se sont terminées tôt le matin.

Plus de 400 délégués étaient réunis à Guidel (56) et ont pu bénéficier de l'hospitalité très chaleureuse de l'académie de Rennes lors des débats et des réflexions.

Christophe Godard

► Militants : du congrès aux élections professionnelles

Guidel... le premier congrès de Karine Prudhommeaux

• **L'Éducation nationale peut être parfois très maltraitante.**

C'est le constat que fait Karine, assistante sociale à Paris, nommée sur deux collèges et un lycée professionnel.

• **L'Éducation nationale traite mal ses personnels.**

C'est certainement cette observation sans appel qui amène Karine à se syndiquer en septembre 2010. Elle-même partage son temps entre trois établissements, sur trois arrondissements différents, du fait de l'insuffisance de postes d'assistant social. Elle partage également ses bureaux avec les COP, infirmières, médecins, contraignant chacun à jongler avec les emplois du temps des uns et des autres et empêchant un travail en équipe efficient. Son salaire (1 796 € après 10 ans, échelon 6), un Diplôme d'État d'Assistant de service social (bac + 3 mais reconnu bac + 2 par l'État pour des raisons budgétaires), et un diplôme d'État de Médiatrice familiale) ne correspond ni à sa qualification, ni à ses besoins.

• **L'Éducation nationale malmène aussi ses élèves.**

L'école est un milieu hermétique pour bien des familles qui, parce qu'elles n'en ont pas les codes, ne parviennent pas à accompagner leurs enfants comme elles le souhaiteraient. À certains élèves, le système renvoie échec sur échec, le stigmatise, avec dans un établissement où elle travaille, l'affichage dans le couloir de la liste des élèves qui n'ont pas payé la cantine -simple rappel pour l'institution, sentiment de honte pour les élèves cités chaque mois. Face à cela, une réflexion en profondeur sur les problématiques des élèves accueillis et sur les milieux socioculturels dans lesquels ils évoluent permettrait de mieux les aider à trouver leur place et progresser.

Pourtant, nous dit Karine, nombreux sont les élèves qui aiment aller au collège ou au lycée, et nombreux les enseignants avec lesquels elle est en contact régulier, qui se démènent individuellement pour faire réussir leurs élèves.

• **Alors, ce que Karine est venue apporter et échanger dans ce premier congrès, c'est une autre vision de l'école** : un espace de vie pour les élèves et un lieu plus accueillant pour les familles. Un lieu dans lequel l'élève puisse aussi être pris en compte dans sa globalité. Pour cela, elle préconise le travail en équipe, avec des temps de concertation identifiés et réguliers entre les différents personnels de la communauté éducative.

Avec ce premier congrès, où elle se sent d'abord observatrice, elle dit s'être sensibilisée à la complexité des situations dans l'Éducation nationale et dans les structures de la CGT.

Pauline Schnegg et Karine Prudhommeaux



Photo : Joël Galiay



Bac 2011 : le grand bazar !

La session d'examen du bac 2011 a permis, entre autres, de voir la faille entre la communication politique et la politique tout court.

La fuite sur l'exercice de probabilité en maths est un bon exemple. Elle a permis au ministre de **venir au journal télévisé** pour expliquer aux correcteurs de mathématiques le nouveau barème (de manière peu claire par ailleurs) tout en profitant de l'occasion pour parler du nouveau code de sanction (alors que le texte n'avait pas encore été discuté au CSE). Habile diversion pour ne pas parler du fond !

Il ne faudrait pas que certains s'en prennent au bac à l'occasion de dysfonctionnements (les fraudes ont toujours existé, certes amplifiées aujourd'hui avec les nouvelles technologies) pour mettre en cause un examen qui, par son **cadre national, offre des garanties plus égalitaires** que si les bacs se passaient par académies, voire par établissements. On a eu souvent l'occasion dans le passé de voir des entreprises ou des administrations qui, par leur restructuration, ne pouvaient plus fournir les services demandés et donc disparaissaient plus ou moins rapi-

dement. Sans tomber dans la paranoïa, l'"autonomie" mise en avant par le ministre ainsi que les pouvoirs plus importants accordés aux recteurs, font peser des menaces sur le caractère national de l'examen.

À l'inverse de la politique menée depuis plusieurs années, pour que le système fonctionne, il faut des moyens humains et financiers. Les différentes réformes, avec les suppressions de postes (administratifs, enseignants), ne permettent pas à l'Éducation nationale de mieux fonctionner. Au contraire, **faute de personnels, 3 000 copies de philo se sont trouvées en déshérence en région parisienne** ; les correcteurs sont payés 6 voire 9 mois après le bac et ce, malgré les nouveaux logiciels mis en place.

Il y a toujours un moment où les suppressions de postes finissent par avoir des répercussions sur le fonctionnement, il est donc temps pour le ministre de revoir sa copie.

Samuel Serre

Contractuels : l'année des titularisations ?

Le projet de loi doit être examiné au Parlement dès la session de l'automne 2011 et la loi promulguée en décembre 2011.

Lors d'une réunion au ministère de l'Éducation nationale le 7 juillet 2011, plusieurs éléments inquiétants sont apparus :

- les estimations du ministère du nombre de personnels concernés n'ont pas de valeur sans la connaissance du "mode de sélection" et sur le **nombre d'emplois offerts à la titularisation**.
- En séance, le ministère a diffusé un document faisant état d'une référence à des concours réservés... alors que le protocole laisse la possibilité d'un examen professionnel. C'est la moins mauvaise des options. La CGT Educ'action demande, avec les autres organisations syndicales, qu'elle soit retenue. **Le protocole prévoit le financement de toutes les titularisations, quel que soit le mode de sélection choisi. Pourquoi le ministère choisit-il d'emblée le moins favorable aux personnels ?**
- **En l'état, tous les personnels des GRETA-GIP et des CFA publics seraient exclus du dispositif.** C'est une exclusion totalement inadmissible !

L'urgence est donc de proposer un plan de titularisation massif, ce n'est pas d'essayer, comme le fait le ministère, de trouver tous les biais pour le minimiser.

La CGT Educ'action considère qu'en l'état le projet de loi et ses applications sont inacceptables. Elle revendique la titularisation sans condition de concours ni de nationalité des non-titulaires.

Nous vous appelons à être très vigilants au réemploi de tous les non-titulaires à la rentrée et nous vous rappelons que les contractuels doivent avoir un contrat d'au moins un mois le 12 septembre 2011 au plus tard pour pouvoir voter en octobre 2011.

Matthieu Brabant

EVS

Après la victoire des EVS de Rouen soutenus par le SDEN 76, imposons des solutions !

Le 29 juin 2011, le Conseil des Prud'hommes de Rouen a requalifié les contrats de 34 EVS en CDI pour absence de formation de la part de l'employeur, condamnant le lycée à verser 1 013 € correspondants à l'indemnité de requalification (1 mois de salaire brut) et 100 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile. L'audience du 23 juin a été marquée par l'absence de l'avocat ou de représentants du lycée Bernard Palissy rendant impossible le renvoi vers le Tribunal Administratif, soulevant l'incompétence du Conseil quant au maintien des personnels sur un emploi public.

Les EVS sont donc allés travailler légitimement le 1^{er} juillet. Malgré des appels téléphoniques de l'IA demandant aux EVS de quitter l'école prétextant la fin de contrat et des raisons de sécurité, les EVS avec le soutien des enseignants sont restés en poste.

Depuis, dans les services de l'IA et du rectorat : silence radio ! La solution est politique !

Ces personnels ne peuvent pas rester dans le doute sur leur avenir, notamment sur le plan financier.

Pourtant le ministère de l'Éducation ne donne aucune consigne aux Recteurs afin de maintenir dans leur poste les EVS AVS, le ministère du travail, recevant la CGT le 7 juillet, ne souhaitant prendre aucune initiative sur des emplois qu'il finance pourtant...

Si on devait aboutir à un licenciement, ce serait un désastre humain et un gâchis, le ministère se privant de personnels expérimentés et compétents.

La CGT Educ'action réaffirme sa revendication de la titularisation de tous et de la création de corps spécifiques à ces nouveaux métiers.

François-Xavier Durand
et Hervé Basire, CGT Educ'action 76



Manif des EVS à Angers

Circulaire de rentrée

De l'école au collège, une même volonté : évaluer et orienter précocement

Comme chaque année, la circulaire de rentrée, publiée le 5 mai dernier, fixe les objectifs de l'année scolaire. Cette dernière a au moins un avantage : celui de rendre visible ce que nous dénonçons depuis un moment mais qui ne s'exprimait jusqu'alors que de façon plus ou moins confidentielle, dans les rangs de la majorité présidentielle¹.

Pour l'enseignement primaire, l'accent est mis, une fois de plus, sur les évaluations et les fondamentaux. La notion d'évaluation, très présente dans le texte, devient un véritable "contrôle continu" dans les écoles. La prévention de l'illettrisme et de l'innomérisme se traduit par un enseignement "structuré" de la grammaire et des "techniques opératoires", autant d'automatismes qui laissent peu de place au travail sur le sens.

En collège, on trouve une série de préconisations (instauration d'évaluations nationales en fin de 5^e, création de 3^e prépa pro, renforcement des DIMA...) qui apparaissent comme autant de jalons dans la voie que le ministère a choisie : la destruction du principe de collège unique au profit d'une individualisation des parcours et d'un tri social organisé.

Point d'orgue de la circulaire : le projet d'école du socle, qui vise à regrouper administrativement et pédagogiquement plusieurs écoles autour d'un collège, entraînant une redéfinition complète de notre organisation scolaire et, partant, du statut des enseignants, et remettant en cause la poursuite d'études du plus grand nombre en lycée.

Ana Macedo et Anne-Sophie Leymarie

¹ Cf PEF 110, p. 13



Faire front commun à l'école et au collège pour refuser le Livret personnel de compétences !

Depuis la rentrée dernière, la validation du socle commun de connaissances et compétences est devenue obligatoire pour l'obtention du diplôme national du brevet.

Au total, ce sont 98 items par élève, disciplinaires et transversaux, que les collègues ont dû évaluer pour la fin de l'année scolaire, ce qui, si les choses sont faites sérieusement, représente un travail phénoménal.

Le premier degré est concerné par les paliers 1 et 2. Cette année, peu de circonscriptions ont rempli les attestations des paliers 1 et 2. Les collègues, dans la majorité des cas, ont rempli les livrets réactualisés en 2009. Quant au LPC, l'administration ne s'est pas chargée de sa mise en œuvre matérielle.

En collège, la mise en œuvre a été très différente d'un établissement à l'autre, souvent en fonction du zèle ou du détachement du chef d'établissement. Rares sont les collèges où un débat de fond sur la nocivité de cet outil a eu lieu et où l'action a été réellement collective : la charge de travail considérable, l'absence de cadrage national et des modalités pratiques à la fois floues et complexes ont détourné les collègues du débat d'idées. Néanmoins, de nombreux établissements ont résisté, en refusant purement et simplement de renseigner le livret ou en le validant intégralement pour tous les élèves de 3^e.

Mais si l'année dernière les multiples cafouillages du MEN ont permis aux enseignants d'affirmer leur refus, il pourrait en être tout autrement cette année, quand le système sera davantage "rôdé"... Les pressions risquent de s'accroître aussi bien dans le premier degré qu'en collège.

Il est donc crucial de construire une riposte dès la rentrée dans les collèges et les écoles. La FCPE a lors de son congrès de juin dernier pris très clairement position contre le livret personnel de compétences et les évaluations nationales.

De même, les parents, comme pour la Base élève, peuvent exercer leur droit d'opposition au fichage au sein du LPC. Le CNRBE élabore un kit anti LPC à destination des parents d'élèves.

La CGT Educ'action rappelle sa totale opposition au socle et au livret¹.

Elle engage les collègues à se saisir de cette question dès la rentrée, à en débattre en AG, en conseil d'école et en CA, avec les parents et les élus.

Anne-Sophie Leymarie
et Fabienne Chabert

¹ Voir articles des PEF précédents (112, 111 et 108), disponibles sur le site de la CGT Educ'action

► École du socle...

une nouvelle fusion des services publics !

Après avoir fusionné les MASSÉDIC et l'ANPE en Pôle Emploi ou le Trésor public et les centres des Impôts en Finances publiques, le gouvernement s'apprête à fusionner les écoles et les collèges en "écoles du socle".

Tout comme en RAR, il transforme les écoles, les collèges et les lycées en ECLAIR !

Dans l'académie de Rouen, à titre expérimental, ce sera le cas pour une école et un collège de chaque circonscription, sous prétexte de lutter contre l'échec scolaire, notamment pour les élèves qui n'ont pas atteint le palier 2 du socle commun à l'issue du CM2, pour

qu'ils l'atteignent en fin de 5^e. Cette opération permettrait d'éviter la transformation du directeur d'école en supérieur hiérarchique en lui substituant le principal de collège. Mais elle prépare aussi la casse des statuts tant des enseignants de l'école que du collège. Ainsi, il est demandé aux enseignants de collège d'intervenir dans les écoles (à coup d'heures supplémentaires tout d'abord) pour faire "bénéficier les élèves de leur expérience didactique" dans certaines matières. Dans le même temps, les professeurs des écoles (contre des heures d'animations pédagogiques) devront interve-

nir dans les collèges et utiliser leur "expérience pédagogique" pour gérer des classes à plusieurs niveaux !

À terme, c'est la fin du collège unique qui est visée, mais aussi le temps de service des enseignants, l'abandon de formation didactique dans le premier degré et des suppressions de postes.

Pour les élèves : on remplace le livret ouvrier par le LPC, l'école communale par l'école du socle, l'apprentissage à partir de 12 ans et nous revoilà au XIX^e siècle !

François-Xavier Durand,
CGT Educ'action 76

Expérimentation en BTS : quel est l'enjeu ?

Le ministère de l'Enseignement supérieur a décidé de mener une expérimentation sur cinq Sections de Technicien Supérieur (Mécanique et automatisme industriel, Bâtiment, Travaux publics, Transport, Commerce international) pour les sessions 2013 à 2015.

Le but serait de faciliter les passerelles entre STS et Université, notamment en ouvrant la possibilité d'arrivée d'étudiants universitaires en fin de premier semestre. On pourrait également imaginer de mettre en place des "passerelles" entre différents BTS pour faciliter une éventuelle réorientation entre BTS.

Pour le ministère il s'agit de permettre l'évaluation progressive, à travers des unités de certification constitutives du diplôme correspondant à une ou plusieurs Unités de Formation, déclinables en modules. Ces unités de formation, ou ces modules, peuvent faire l'objet d'une évaluation en CCF, et des crédits européens (ECTS) peuvent y être associés.

Alors que cette expérimentation va inévitablement accroître le travail des collè-

gues, aucun moyen supplémentaire n'a été donné pour mener cette expérimentation. Cette dernière ne répond absolument pas au véritable enjeu qu'est l'accroissement du nombre d'élèves issus de Bac pro dans l'ensemble des STS, particulièrement dans les filières industrielles.

En effet, la contradiction entre la "volonté", tout au moins la volonté affichée, de permettre à plus d'élèves de Bac pro d'accéder à ces sections et celle d'y plaquer un fonctionnement universitaire -le ministère parlait même, à un moment, de semestrialiser les évaluations- est évidente.

Avec la réforme universitaire, Licence (bac + 3), Master (bac + 5), Doctorat (bac + 8), on savait que les BTS posaient un problème au gouvernement : comment positionner ce diplôme à bac + 2, dont le patronat souhaite le maintien, alors qu'on abandonne partout ailleurs en Europe ce niveau de formation dans le cadre du LMD ?

De fait, si cette expérimentation était généralisée, elle pourrait à terme modifier la finalité des STS :

- l'éventuelle généralisation des CCF ferait peser un risque sur le caractère national du diplôme,
- le découpage en modules et la possibi-

lité de certifier une partie seulement des UF, hypothéqueraient son caractère professionnel ainsi que sa reconnaissance dans les conventions collectives.

La CGT Educ'action a réaffirmé son attachement au maintien de sections de BTS aboutissant à une véritable qualification professionnelle, reconnue dans les conventions collectives.

Elle est favorable à l'entrée, plus importante, d'élèves de la voie professionnelle dans ces sections. Mais l'exigence d'un diplôme, ayant une réelle reconnaissance nationale, ne permet pas d'envisager, comme le prévoit le ministère, le développement du CCF.

Pour conserver un niveau de qualification de technicien supérieur à ces formations, il faut obligatoirement donner des moyens supplémentaires pour l'accueil des bacheliers professionnels dont la scolarité vient d'être amputée d'un an par la réforme du Bac pro 3 ans.

Vous avez dit "des moyens" ? Ce n'est pas du tout l'intention du ministre de l'Éducation !

*Mickaël Marcilloux
CGT Educ'action 95*

Bac pro comptabilité et secrétariat : Une fusion précipitée ?

La 16^e CPC, Commission Professionnelle Consultative des services administratifs et financiers, a examiné la possibilité de fusionner rapidement (pour la rentrée 2012 ?) le Bac pro de comptabilité et celui de secrétariat.

Pour être effective, cette fusion doit s'accompagner d'une modification du Bac pro qui doit être examinée par le CIC (Comité Interprofessionnel Consultatif), puis par le CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation).

Toutes ces instances ne sont que consultatives, autrement dit, **le ministère décidera**, comme d'habitude, ce qui lui convient, **quel que soit l'avis donné par le CIC ou le CSE.**

Cela fait plusieurs années que le rapprochement entre ces deux spécialités a été évoqué en CPC, mais il s'agissait alors du niveau V, celui du BEP. La classe de seconde professionnelle est d'ailleurs identique dans le cadre du cursus en 3 ans pour ces deux baccalauréats.

Il paraît raisonnable de permettre, à l'issue de cette classe de seconde, une orientation choisie par l'élève pour l'une des deux spécialités évoquées. C'est en tout cas ce

que nous défendons car l'orientation à la sortie de troisième n'est pas très affirmée, c'est le moins que l'on puisse dire, dans ces sections tertiaires souvent "alimentées" par des élèves dont ce n'était pas le premier vœu.

Ne plus faire qu'un seul baccalauréat à la rentrée 2012 ou 2013 est une décision précipitée et erronée : les collègues n'ont pas le recul nécessaire, suite à l'abandon du cursus BEP + Bac, pour évaluer les conséquences de ce bouleversement dans l'acquisition des contenus professionnels différenciés. Aujourd'hui aucun bilan n'est mené, puisque la première session du Bac pro 3 ans n'aura lieu qu'en juin 2012 ! Mais cela n'empêchera pas le ministère de modifier ce qu'il avait décidé il y a deux ans.

La fusion pose plusieurs problèmes. Quelle articulation existerait-il entre cette nouvelle spécialité de baccalauréat profes-

sionnel tertiaire et les BTS tertiaires ? Pour un bachelier professionnel, la possibilité d'intégrer un BTS comptabilité ne deviendrait-elle pas purement virtuelle ? Par contre les économies réalisées par le ministère, avec des sections toujours plus remplies, seront réelles. Ces sections secrétariat et comptabilité accueillent un nombre très important d'élèves dont une bonne partie est en difficulté car peu motivée et désabusée. **Augmenter les effectifs par classe, diluer encore davantage la professionnalisation, ce n'est pas la solution.**

Dans ce secteur l'insertion au niveau IV s'est réduite, c'est un fait et **il faut donc favoriser la poursuite vers le BTS.**

La modification de ce cursus professionnel doit donc se concevoir globalement : baccalauréat (technologique ou professionnel) et BTS.

Alain Vrignaud

Synthèse de la circulaire 2011-056 du 4 avril 2011 inhérente à la fonction de Chef de travaux

La nouvelle circulaire 2011-056 se substitue à la circulaire 91-306 du 21 novembre 1991 dorénavant abrogée. Les Chefs de travaux sont traités maintenant comme des personnels de direction à part entière mais sans avoir les avantages de la fonction.

► Résumé de la circulaire

→ Une lettre de mission pluriannuelle (maximum trois ans)

- Élaborée et signée conjointement par le chef d'établissement et le chef de travaux, ce document pouvant être signé par l'inspecteur territorial ayant en charge l'établissement

- Élaborée sur la base du **référentiel métier**, elle précise les missions qui sont attendues du chef de travaux et les **priorités** de son action dans le contexte particulier de l'établissement.

→ Gestion de carrière

Évaluation par l'inspecteur pédagogique territorial et le chef d'établissement, à partir, entre autres, de la lettre de mission, au terme de la période couverte par cette dernière.

→ Le référentiel métier du Chef de travaux "Une meilleure visibilité et une légitimité"

- Missions et activités :
 - conseil au chef d'établissement,
 - organisation des enseignements technologiques et professionnels,
 - coordination et animation des équipes d'enseignants,
 - relations avec les partenaires extérieurs.
- Une mission de pilotage :
 - proche collaborateur du chef d'établissement...

...en étroite relation avec les corps d'inspection...

...contribue au développement de la coopération et du travail collectif...

...pilotage de la mise en œuvre des réformes et rénovations...

...assure la valorisation et la mutualisation des bonnes pratiques.

→ Est éligible à la fonction de Chef de travaux tout enseignant dont les compétences correspondent ou se rapprochent de celles décrites dans le paragraphe B du référentiel métier :

- connaissances (EPL, entreprises...),

- compétences opérationnelles (TICE,...),
- compétences requises (organisation, animation, adaptation...),
- pouvant justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'enseignement ou la formation.

→ Dispositif d'habilitation académique

- Appel à candidature lancé annuellement par l'académie,
- chaque candidat constitue un dossier de candidature.
- La commission :
 - examine les dossiers
 - réalise une première sélection
 - reçoit en entretien les candidats retenus.

→ Les candidats reconnus aptes à exercer la fonction de chef de travaux sont inscrits sur une liste pour une durée de trois ans

- Trois possibilités :
 - sont affectés pour une année probatoire sur un poste dans le cadre du mouvement national,
 - peuvent assurer de manière temporaire la fonction sur un poste libéré après le mouvement,
 - sont retenus comme candidats potentiels au mouvement pour les années suivantes.

→ Formation des chefs de travaux dans le cadre de l'année probatoire

- Formation nationale précédant la prise de poste.
- Formation académique.

→ À la fin de l'année probatoire

Le maintien dans la fonction est prononcé sur la base :

- d'un rapport d'activité,
- d'un entretien d'évaluation réalisé conjointement par l'inspecteur pédagogique territorial et le chef d'établissement.

→ La formation continue

- Soit à sa demande, soit à l'initiative de l'inspecteur territorial ou du chef d'établissement, notamment suite à l'évaluation du chef de travaux par ces derniers.
- Accès à l'ensemble des plans de formation (enseignants, personnels administratifs, encadrement).

→ Régime indemnitaire des personnels exerçant les fonctions de Chefs de travaux

- Nouvelle bonification indiciaire de 40 points d'indice majoré (arrêté du 06.12.1991 fixant les conditions d'attri-

bution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'Éducation nationale)

- Part fixe de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (décret 93-55 du 15.01.1993)

- Indemnité de responsabilité (décret 91-1259 du 17.12.1991).

► Commentaires

Des missions considérablement élargies (27 sont pointées explicitement), avec toujours la possibilité d'assurer, au-delà de leurs obligations de service statutaire (39 h) des heures supplémentaires d'enseignement, sans limite définie (4 h maxi auparavant), mais à la condition qu'elles ne nuisent pas à l'exercice de leurs missions.

Le rôle d'organisateur du chef de travaux s'applique également aux **ressources humaines**. De ce fait, il pilote entre autres : les projets visant à répartir les moyens horaires au sein des formations technologiques et professionnelles, et propose la répartition du service des enseignants des filières technologique et professionnelle. De plus, il peut collaborer à l'élaboration des emplois du temps.

Il peut également, sous la responsabilité du Chef d'établissement, piloter l'organisation des stages et des périodes de formation en milieu professionnel en relation avec les équipes pédagogiques.

Au vu de l'élargissement des missions, la CGT Educ'action demande que :

- les activités liées directement à la gestion des ressources humaines restent sous la responsabilité exclusive des Chefs d'établissement,
- la rémunération afférente à la fonction soit alignée sur l'échelle des rémunérations des professeurs agrégés et une réévaluation conséquente de l'indemnité de responsabilité en adéquation avec les missions élargies,
- les obligations hebdomadaires de service, dans l'ensemble de l'année scolaire telle que définie à l'article L521-1 du Code de l'Éducation, tiennent compte de la réduction du temps de travail.

Jean-Pierre Devaux